

École élémentaire publique KERAMPORIEL

Informations à tous les parents d'élèves

Concarneau le 16 septembre 2025

Objet : Dépôt de candidatures pour les élections de parents d'élèves au Conseil d'École

Madame, Monsieur,

La date officielle des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école est fixée cette année au : **Vendredi 10 octobre 2025**

Le calendrier des opérations électorales est le suivant :

- **lundi 22 septembre** : Date limite de dépôt des candidatures individuelles par écrit à la directrice de l'école.
- **Vendredi 26 septembre** : Affichage de la liste constituée.
- **Vendredi 10 octobre** : élections de 8h15 à 12h15. Le bureau de vote sera ouvert dans l'entrée principale. Vous recevrez préalablement le matériel pour pouvoir voter par correspondance. **Je vous rappelle que cette modalité de vote permet de ne pas déranger la classe.** Le dépouillement se fera à l'issue du vote et l'affichage des résultats le jour même.

A l'école, il y a 5 classes, et donc **5 sièges** à pourvoir. La liste peut être constituée d'au moins 8 parents candidats, titulaires et suppléants confondus.

Le corps électoral est constitué de parents d'élèves. **Les deux parents, qu'ils habitent ou non la même adresse, peuvent voter et sont éligibles** (sauf s'ils se sont vus retirer l'autorité parentale par décision de justice).

Je vous remercie de votre implication dans la vie de l'école et reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La directrice, Maud Delacroix

Pourquoi élire des représentants de parents d'élèves ?

Le conseil d'école est un lieu d'échanges entre tous les membres de la communauté éducative. Il est constitué pour une année scolaire. Il est présidé par le Directeur et il réunit tous les partenaires de l'école : Inspecteur de l'Education Nationale, enseignants, représentants de la Municipalité, représentants des parents d'élèves, Délégué Départemental de l'Education Nationale.

Ces échanges portent sur plusieurs thèmes dont :

Les projets pédagogiques de l'école
Le règlement intérieur de l'école
L'aménagement des rythmes scolaires, l'hygiène, la santé
La gestion matérielle et financière de l'école